

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1690

Approbation et autorisation de signature d'une nouvelle convention de financement d'équipement au CCAS de la Ville de Lyon pour la rénovation de résidences pour personnes âgées. Opération n° 60RPA002 pour l'EHPA Renée Jolivot sis 1, rue Jean Sarrazin à Lyon 8e pour la réalisation d'études préalables

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1690 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FINANCEMENT D'EQUIPEMENT AU CCAS DE LA VILLE DE LYON POUR LA RENOVATION DE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES. OPERATION N° 60RPA002 POUR L'EHPA RENEE JOLIVOT SIS 1, RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E POUR LA REALISATION D'ETUDES PREALABLES (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Les bâtiments de trois de ces structures sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Une étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, concernant notamment le financement de ce programme.

Par délibération n° 2012/4586 du 2 juillet 2012, vous avez approuvé « un investissement programmé par le CCAS » et le versement d'une subvention de 230 000 euros pour des études préalables à la rénovation de l'EHPA « Renée Jolivot » sis, 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e, entreprises par le CCAS.

La convention signée le 12 juillet 2012 avait fixé les conditions et modalités d'exécution de cette subvention. Les études n'étant pas terminées et la convention arrivant à échéance le 31 décembre 2014, pour la poursuite de l'opération, il convient d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de financement afférente signée le 12 juillet 2012.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Cette subvention est financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2012-1 – Programme n° 00001, Opération n° 60RPA002.

Il est précisé que le montant de l'opération et de l'autorisation de programme reste inchangé.

Vu la délibération n° 2012/4586 du 2 juillet 2012 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le CCAS, pour la réalisation d'études préalables à la rénovation de l'EHPA Renée Jolivot (1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e), est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE